

info

VERNEUIL

EN BOURBONNAIS



Noël 2024

Entre nous,

Dès le mois d'octobre, le projet de budget de l'Etat pour 2025 prévoyait de prélever 5 milliards d'euros sur les recettes des collectivités. Si depuis, au fil de négociations, les lignes avaient un peu bougé, il n'en demeurait pas moins que le budget des communes allait être sérieusement impacté à différents niveaux.

Cependant, avec la chute du gouvernement et la nomination d'un nouveau premier ministre, la situation politique actuelle est très incertaine, rien n'est figé. Attendons de voir de quoi demain sera

fait. Il n'en demeure pas moins que les ambitions communales devront, sans doute, être revues à la baisse.

Si on ajoute à cela que du côté de l'Education nationale, une véritable saignée devrait frapper l'école publique avec la suppression de plus de 3000 postes dans le premier degré, l'avenir s'annonce morose.

Dans ce contexte, on ne peut qu'être satisfait d'avoir réalisé les travaux de rénovation énergétique de l'école en bénéficiant de subventions du Fond Vert au bon moment puisque les dotations de celui-ci devraient lourdement

diminuer l'an prochain.

Les fêtes de fin d'année permettront de faire une pose bienvenue avant de se projeter sur l'année prochaine.

Pour l'heure, avec l'obtention du label village fleuri « 3 fleurs », Verneuil a eu son cadeau.

Alors, dans les pas du père Noël, je vous souhaite de belles fêtes chaleureuses et gourmandes en attendant d'avoir le plaisir de vous retrouver lors de la cérémonie des vœux le samedi 11 janvier.

Bien à vous,

Daniel Léger



Dans ce numéro :

Edito	2
Vœux ; Une question de logement... Adil 03	3
Bar « Le Verneuil » ; France Renov' Allier ; CAUE	4
Conseil municipal du 27/09	5 et 6
Concours de nouvelles ; Rouc'Ouzenan a établi son programme 2025	7
Semaine du goût ; Aide aux travaux de ravalement façades	8
Conseil municipal du 18/11 et Fermeture de la Mairie	9et 10

SICTOM et collecte des encombrants	11
L'école emmitouflée ; Visite du SICTOM	12
Un centenaire fêté ; La chapelle, patrimoine communal	13
Fresque du climat ; Les élèves en visite au CNCS	14
Repas des aînés ; En passant le pont	15
Le père Noël est passé ; Verneuil décroche sa 3ème fleur	16

Fêtons la nouvelle année!



Vœux 2025

*Le maire et le conseil municipal
ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux
qui aura lieu le samedi 11 janvier à 10h45*

à la salle communale des Tilleuls.

*Ce sera l'occasion d'accueillir les nouveaux habitants
et de remettre les récompenses aux lauréats du fleurissement.*



Une question logement... Frappez à la porte de votre Adil

Informé et accompagné les particuliers dans leur parcours logement est une des missions principales de l'ADIL03, Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Allier. Elle apporte des informations juridiques, financières et fiscales sur toutes les questions en lien avec le logement, en toute neutralité et gratuité en garantissant ainsi, un accès au droit pour tous.

Que vous soyez locataire, propriétaire, professionnel, accédant à la propriété, vous bénéficierez d'un accompagnement et de conseils personnalisés, en consultation physique, par téléphone ou courriel sur :

- les rapports locatifs (loyer, droits et obligations des parties, bail, état des lieux, dépôt de garantie, congé...)
- l'amélioration de l'habitat (prêts, subventions ...)
- l'accession à la propriété (diagnostics, plans de financement personnalisés en fonction du projet d'achat ou de construction...)

- la fiscalité immobilière (revenus fonciers, taxes, investissement locatif ...)
- les diagnostics obligatoires (performance énergétique, amiante...)
- les relations de voisinage (troubles de voisinage, mitoyenneté, servitudes ...)
- les situations de non décence et d'habitat indigne (insalubrité, droit des occupants...)
- l'urbanisme (autorisations de construire ...) ...

Dans l'Allier, c'est une équipe de 8 personnes à votre écoute ; rendez-vous dans le point d'information le plus proche de chez vous pour rencontrer un conseiller-juriste et avoir accès aux dernières informations logement, notamment pour bénéficier d'un accompagnement pour la gestion de votre bien en location, pour connaître les nouvelles règles de performance énergétique des logements, avoir accès aux aides aux travaux, pour gérer un con-

flit de voisinage, pour être éclairé sur vos charges de copropriété... autant de réponses à des questions qui peuvent se poser au quotidien.

Vous pourrez également avoir accès à de la documentation et à des modèles de courrier pour vous guider dans vos démarches.

Permanence :

A Saint-Pourçain-sur-Sioule, chaque vendredi de 9 h à 12 h à la Communauté de Communes.

Tél : 04.70.47.67.20

Centre d'information le plus proche :

MOULINS 4 Rue de Refembre

Tél : 04.70.20.44.10

mail : contact@adil03.org



Bar « Le Verneuil »

Le 06 août dernier, le bar du village a rouvert ses portes. Baptisé « Le Verneuil », ce bar est géré par une association loi 1901 créée pour l'occasion.

Nous tenons à remercier la commune, les associations Rouc' Ouzenan, comité des fêtes, musée du Lavage et du Repassage et la chambre d'hôtes des Hortensias pour leur soutien financier.

Ce premier exercice clôturé le dernier week-end de septembre a été un vrai succès.

De nombreux verneuillois nous ont fait le plaisir de venir se désaltérer à notre terrasse.

Beaucoup de touristes, parfois étrangers ont fait une halte dans notre établissement pour déguster des produits locaux, après une visite enchantée des nombreuses attractions de notre village.

Le bar a parfaitement rempli son rôle de lieu de rencontre, de convivialité et d'échanges.

Notre terrasse régulièrement remplie a souvent pris des airs de fête.



Pour la prochaine saison, une ouverture se fera le 21 juin.

Au plaisir de nous retrouver dans ce lieu de vie du village.

Le président
Christophe LEGRAND

France Rénov'Allier

Besoin d'un conseil pour la rénovation de votre logement ?

Les conseillers France Rénov' Allier sont à votre écoute :

Tél : 04 70 34 41 84

mail : francerenovallier@allier.fr



France Rénov Allier, c'est

- Des conseillers sur-mesure
- Une orientation vers des aides financières qui vous correspondent
- Un accompagnement spécifique

Accueil téléphonique du mardi au vendredi :

de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Trouver la permanence près de chez vous sur : www.allier.fr à la rubrique France rénovation Allier

Permanence à Saint-Pourçain-sur-Sioule sur rendez-vous, le 1er et 3ème jeudi du mois de :

9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

C.A.U.E (Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement)

Le C.A.U.E est une association investie d'une mission d'intérêt public qui a pour objectif de promouvoir la qualité du cadre de vie.

Pour cela l'équipe conseille et accompagne gratuitement tout porteur de projet qui en fait la demande. Le C.A.U.E est également à disposition des ensei-

gnants pour les accompagner dans leur projets pédagogiques liés au cadre de vie.

Vous désirez construire, agrandir, surélever, rénover ou aménager, vous souhaitez entreprendre des travaux de rénovation énergétique,

les architectes du C.A.U.E sont là pour vous conseiller

Prenez rendez-vous auprès du secrétariat au : 06.13.44.91.15

Par mail : contact@caue03.fr

Site internet : www.caue03.com



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2024

Délibération : Avenant pour le lot (Electricité) concernant la rénovation thermique de l'école

Le maire informe le conseil municipal que des travaux supplémentaires sont à prévoir : En effet, il serait opportun de changer les 6 luminaires dans la cage d'escaliers qui monte au 1^{er} étage de l'école.

Il faut également prévoir la modification et le remplacement du câble de la sonde extérieure, pour un coût de 1374 € ht soit 1648.80 € ttc.

Enfin, un luminaire a été oublié dans le hall de l'école. Le montant total de ce devis s'élève à 183 € ht soit 219.60 € ttc.

Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord.

Délibération : Attribution du logement nord

Le logement Nord du bâtiment scolaire a été libéré le 30 août. Plusieurs personnes l'ont visité. Une seule personne a maintenu sa candidature. Le Maire propose de lui attribuer le logement à compter du 1^{er} octobre 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte. Le montant du loyer s'élève à 408 € ht, sans les charges.

Mise en place du compte financier unique (CFU)

L'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, précise que les collectivités territoriales, et autres établissements publics doivent adopter **au plus tard au titre de l'exercice 2026** un compte financier unique (CFU) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le CFU a plusieurs objectifs : favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes et simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU sera préparé conjointement par l'ordonnateur et le comptable de la collectivité.

Le maire propose d'adopter le CFU dès 2025 pour les résultats de 2024. Le conseil accepte.

Travaux de peinture à la mairie

Le maire rappelle que des travaux de peinture dans le couloir de la mairie et l'entrée du bureau ont été prévus lors du vote du budget primitif 2024. Le maire propose de valider le devis de l'entreprise CERINI pour un montant de travaux de 5321.31 € ht soit 6385.57 € ttc. Ces travaux seront financés à hauteur de 50 % sur le ht par la Communauté de communes. Le conseil donne son accord.

Convention pour le remplacement des garde-corps

Considérant la nécessité de remplacer les garde-corps actuels accidentés et vétustes du Pont qui enjambe le Douzenan sur la route départementale 280 dans le bas du bourg.

Considérant que la commune avait déjà donné son accord pour prendre en charge la plus-value du coût de remplacement liée à un choix de modèle de garde-corps architecturé type «village» plutôt que type standard routier, qui s'élève à 2325 € ht. Le maire présente la convention à intervenir avec le Conseil Départemental de l'Allier, qui a pour objectif de définir la répartition financière du coût des travaux de chaque partie.

Le conseil municipal, à l'unanimité mandate le maire pour signer la convention.

Tarifification des concessions dans le cimetière, des cases de columbarium et dispersion des cendres dans le jardin du souvenir

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que les tarifs des concessions dans le cimetière ont été revalorisées en 2020, afin d'y intégrer les tarifs du nouveau columbarium. :

- Concessions trentenaires : 60 € le mètre carré.
- Concessions cinquantenaires : 90 € le mètre carré
- une case de columbarium (2 urnes) pour 30 ans : 500 € + 100 € pour une 3^{ème} urne

Le maire précise que la taxe de dispersion des cendres a été supprimée par la loi de finances de 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE

C'est pourquoi, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de supprimer la taxe de dispersion des cendres,

⇒ décide de fixer le prix de la fourniture d'une plaque en laiton (avec le nom) à 200 € ttc.

Lignes Directrices de Gestion

Les lignes directrices de gestion (LDG) constituent l'une des innovations de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Chaque administration doit édicter ses propres Lignes Directrices de Gestion, qui vont déterminer sa stratégie pluriannuelle des ressources humaines et fixer les orientations générales en matière de promotion. Les LDG précisent les orientations générales d'une structure publique en matière de gestion des ressources humaines, notamment la mobilité, la promotion ou encore la valorisation des parcours professionnels. Dans la rédaction des LDG, la commune établit un état des lieux, qui s'appuie sur un certain nombre de documents existants dans la commune : le rapport social unique, le tableau des effectifs, la délibération concernant le RIFSEEP, les fiches de poste des agents. Elles déterminent les emplois, les effectifs et les compétences des agents. Elle doit également déterminer les modalités de promotion et de valorisation des parcours professionnels. Lors de la rédaction de ces LDG, le maire n'a pas souhaité mettre en place de critères de promotion dans la mesure où il souhaite encourager les agents à progresser dans leur parcours professionnel. La collectivité a décidé de ne pas établir de critères et de présenter tous les agents remplissant les conditions statutaires sous réserve de l'application des taux de promotion et de la vacance du poste. Ces LDG ont été envoyées au Centre de Gestion pour avis par le Comité Social Territorial avant prise d'un arrêté par le maire.

Concert de Musiques Vivantes

L'association Musiques Vivantes est en train de préparer la saison 2025 du festival Musiques Vivantes et sollicite la commune de Verneuil pour un nouveau concert. La renommée de ce festival n'est plus à faire et le conseil donne son accord pour participer à nouveau. Le coût de cette prestation sera de 500 € ttc comme les autres années.

100 ans de M. DEPRESLE

Le maire explique qu'il a rencontré sa fille pour savoir comment il était possible de lui rendre hommage.

Il a été décidé de proposer un goûter en présence des conseillers municipaux et des membres du CCAS, le 9 novembre à 16 h.

Repas du CCAS

Il est prévu le dimanche 24 novembre 2024 avec le « Gourmet Fiolant ». Le prix du repas est fixé à 42 €.

Arbre de Noël

Il aura lieu le dimanche 15 décembre 2024 à 11 h. La salle communale des Tilleuls étant louée la veille, le sapin sera installé dimanche matin.

Assemblée Générale du SEA Rive Gauche Allier

D'importants changements s'annoncent en termes d'organisation et de coût. Le SEA passe en régie au 1^{er} janvier 2025. Cela oblige notamment à revoir les statuts des employés.

La compétence assainissement sera déléguée à la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2026, qui va devoir redéléguer. Le tarif actuel va augmenter et sera identique pour tout le monde.

L'agence nationale de l'eau (ANE) a décidé de changer ses modalités de redevance.

A compter du 1^{er} janvier 2025, il y aura 3 redevances : Assainissement, eau potable et fuite.



Concours de nouvelles Avermes 2024

Médiathèque La passerelle/ AVCA Patrimoine

Chers Verneuilloises et Verneuillois

C'est avec enthousiasme que je partage avec vous l'honneur qui me fut fait à Avermes le 21 septembre de cette année.

Au préalable, après avoir envoyé ma nouvelle fantastique afin de participer à ce concours, j'ai déjà eu la joie de recevoir ce message :

Madame Biadalla

Nous avons reçu avec beaucoup de plaisir votre manuscrit, signé ACIDE JOVIAL, dans le cadre du concours de nouvelles organisé conjointement par l'A.V.C.A Patrimoine et la médiathèque La Passerelle dont le thème était «deux femmes en sable blanc de l'Allier».

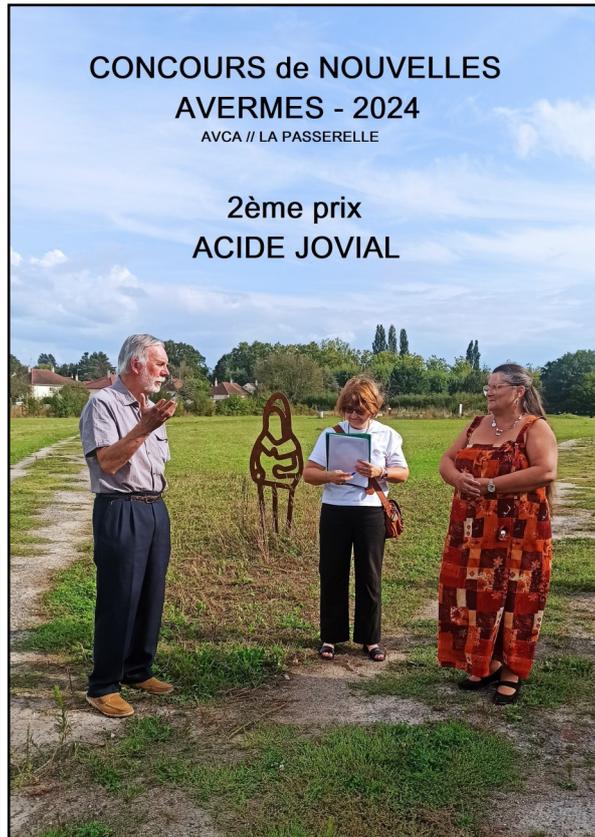
Après délibération du jury nous vous informons que votre œuvre compte parmi les primées.

Recevoir enfin le 2^{ème} prix fut un grand moment d'émotion.

Je donne rendez-vous à tous les lecteurs du village. Si vous souhaitez découvrir ma plume, n'hésitez pas à me rendre visite, je serai enchantée de vous recevoir.

Amicalement

La romancière de notre joli coin bucolique !
ACIDE JOVIAL



Rouc'Ouzenan a programmé la saison 2025

Lors de son assemblée générale, l'association a dressé un bilan satisfaisant de l'année écoulée. Les différentes manifestations, à l'exception de la Saint-Pierre perturbée par la pluie, ont connu un réel succès.

Les bilans moral et financier ont été adoptés à l'unanimité.

Les élections selon statut ont confirmé la composition du bureau actuel :

Présidente : Valérie Proust

Vice-Président : Michel Grenier

Secrétaire : Franck Vichard

Trésorière : Sylvie De Paula

Comme chaque année, le don de 300 € a été reconduit au bénéfice de la coopérative scolaire pour soutenir ses activités.

Les membres de l'association ont ensuite établi le calendrier des manifestations prévues en 2025.

Vendredi 14 mars : Saint-Patrick

Dimanche 8 juin : Foire aux Puces

Samedi 28 juin : Fête de la Saint-Pierre (apéro concert)

Mercredi 20 août : Festival Viticole et Gourmand (apéro concert)

Dimanche 14 septembre : randonnée des vendanges

Semaine du goût

La classe de CE2-CM1 a un projet « Autour du monde » où les élèves vont découvrir des œuvres d'art de tous les continents. 1 période = 1 continent. Différents domaines d'art leur seront proposés.

La première période était sur l'Asie. Les élèves ont découvert des œuvres d'art de domaine de l'architecture comme la Muraille de Chine et le Taj Mahal se situant en Inde, de la littérature avec le conte Russe de La princesse grenouille, de l'art vivant (spectacle) avec le Wayang Kulit en Indonésie et du cinéma avec Mon voisin Totoro du Japon. La prochaine période sera sur l'Afrique.

Lors de la découverte de la nouvelle œuvre d'art, les élèves font de la géographie (place l'œuvre sur leur planisphère), de l'histoire (découvre la date ainsi que la période de l'œuvre)

tout ceci permet de découvrir la nouvelle notion en orthographe. A chaque fin de notion orthographique une dictée bilan est proposée, celle-ci décrit l'œuvre.

Un partenariat avec Angélique, la cantinière de Verneuil, a été réalisé lors de la semaine du goût. Elle a fait voyager les élèves dans 4 pays. Les élèves sont partis en Chine, au Mexique, en Inde et en Espagne. **Quel délice !**

Marine Quaire

Avec les repas concoctés par Angélique, les élèves ont voyagé :

En Chine : salade chinoise ; nems ; pâtes chinoises ; nems choco-banane.



En Espagne : croquetas ; calamar ; escalivada ; sobao pasiego.

Au Mexique : pico de gallo ; chili con carne ; torta de cielo.

En Inde : salade de chou à l'indienne ; poulet tikka massala ; riz ; fruit custard.

Aide aux travaux de ravalement de façades

Les propriétaires de logements situés sur le territoire de la Communauté de communes peuvent bénéficier d'une aide aux travaux de ravalement de façades visibles depuis l'espace public.

Eligibilité : logement de plus de 30 ans, travaux effectués par un artisan.

Sont subventionnables : les travaux de réfection de façades (enduits, peintures ..) et les travaux annexes au ravalement réalisés en même temps (isolation par l'extérieur, remplacement des zingueries, peinture de menuiseries, réfection de génoise, de ferronnerie ..)

Montant de la subvention :

20 % du montant ht des travaux,

plafonné à 3000 € de subvention maximale pour des travaux avec isolation,

10 % du montant ht des travaux plafonné à 1500 € de subvention maximale pour des travaux sans isolation.

Comment faire la demande :

- Formulaire de demande signé
- Arrêté de déclaration préalable de travaux autorisant les travaux avec avis de l'architecte des bâtiments de France si celui-ci est requis
- Plan de situation
- Deux devis détaillés d'entreprises différentes (si les travaux sont supérieurs à 1000 € ht)
- Une photo couleur de la façade
- Un RIB

Attention, les travaux ne doivent pas être commencés avant la réception du dossier par la Communauté de communes.

Le formulaire et le règlement complet sont téléchargeables à l'adresse

<https://www.comcom-cspsl.fr/vos-demarches/renover-son-habitat/>

Ils sont également disponibles sur simple demande auprès du service Habitat de la Communauté de Communes.

Contact : Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne - Service Habitat

Tél : 04 70 47 67 20

mail : habitat@ccspsl.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 novembre 2024

Délibération : Avenant N° 2 pour le lot (Electricité) concernant la rénovation thermique de l'école

Le maire informe que les travaux qui devaient se terminer mi-novembre se termineront finalement début décembre.

Le maire informe le conseil que des travaux supplémentaires sont à prévoir : En effet, lors de la consultation des entreprises, l'architecte n'a pas prévu le branchement de la VMC.

Celle-ci a été installée par l'entreprise RDB Energie. Le montant du branchement par l'entreprise CLUZEL chargé du lot N°4 Electricité s'élève à 315 € ht, soit 378 € ttc. Le conseil donne son accord.

Frais de scolarité d'un enfant en classe ULIS

La commune n'est pas en mesure de proposer une offre d'accueil à un enfant scolarisé en classe ULIS, c'est pourquoi elle doit participer aux frais de fonctionnement des écoles communales qui scolarise l'enfant pour l'année scolaire 2023/2024 et qui s'élève à 1344.11 €. Une convention doit être signée avec la commune de Saint-Pourçain. Le maire est autorisé à signer cette convention.

Fixation du prix du repas de la cantine de Verneuil

Considérant le bilan 2024 - 2025 laissant apparaître un déficit de 2848.23 € qui ne tient pas compte des autres fournitures (matériels et vêtements), ni du salaire des agents, pour 4950 repas distribués. Ce qui représente un déficit de 0.57 € par repas.

Considérant que la hausse des prix des denrées alimentaires, constatée depuis 2022, ne cesse de progresser,

Considérant le choix de la commune de continuer à proposer des produits locaux et de qualité, sans faire peser l'intégralité du déficit sur les bénéficiaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de fixer les prix à compter du 1^{er} janvier 2025 comme suit :

- les enfants à 3.10 €
- les stagiaires et étudiants extérieurs à 3.10 €
- les employés communaux 4.50 €

- les élus, les intervenants scolaires et les personnes extérieures à 6.00 €.

Délibération : redevance d'occupation du domaine public par Orange

La commune perçoit chaque année une redevance d'occupation du domaine public par Orange, calculée suivant la distance du réseau, un montant par kilomètre et revalorisé chaque année en fonction d'un coefficient d'actualisation qui est de 1.6090 pour 2024.

Considérant les réseaux suivants :

- *Artère aérienne* : 6.526 kms x 40 € (le km) x 1.6090 = **420.01 €**

Artère en sous-sol : 6.740 kms x 30 € (le km) x 1.6090 = **325.34 €**. La commune percevra pour l'année 2024 une redevance de **745.34 €**.

Etablissement du dossier de consultation des entreprises et de suivi de chantier concernant les travaux de l'Eglise

Le maire explique que la DRAC a programmée une subvention pour la commune sur 2025. Cependant, le taux de subvention ne sera pas de 50 % mais de 40 %. La DRAC donnera le montant exact des dépenses éligibles au vu des devis exacts des entreprises qui seront retenues.

C'est pourquoi, il convient de demander à M. DUPLAT de poursuivre sa mission et notamment celle d'établir le dossier de consultation des entreprises (DCE) et du suivi de chantier. Ces missions étaient indiquées en tranche ferme dans la proposition d'honoraires de novembre 2023.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord et mandate le maire pour signer tout document se rapportant à la mission de M. DUPLAT.

Bar associatif

Le maire donne la parole à Christophe LEGRAND qui expose un compte rendu sur le fonctionnement du bar associatif. Celui-ci a ouvert ses portes du 6 août au 30 septembre 2024 et a rencontré un vif succès (jusqu'à 35 personnes par jour au plus fort de la saison).

Le bar associatif, lieu de rencontres, d'échanges, et de convivialité a accueilli des gens de passage, quelquefois de nationalité étrangère (canadiens, colombiens ...). Les habitants de Verneuil ont également eu plaisir à s'y retrouver. Les bénévoles se sont relayés tout au long de l'été pour la tenue du bar. Le bilan financier est bon. Des investissements sont envisagés pour 2025.

Point sur le projet du restaurant

Le maire informe le conseil de sa rencontre avec le technicien concernant les fonds FEADER.

Il rapporte également qu'il est en train de préparer une réunion avec les potentiels financeurs à laquelle participeront le Conseil Départemental, la sous-préfecture de Vichy, la Communauté de communes, et la Région M. Nicolas CENRAUD de la région.

Etude de faisabilité pour le restaurant

Dans le cadre de la préparation du projet de réhabilitation du restaurant et le dépôt des dossiers auprès de partenaires financiers potentiels, la commune doit fournir une étude de faisabilité.

C'est pourquoi, le maire a pris contact avec la CCI et notamment le pôle développement des entreprises pour avoir un devis. Celui-ci s'élève à 1 050 € ht soit 1 260 € ttc. Le conseil accepte le devis.

Achat de 2 portails pour l'école

Le maire rappelle que les deux portails de l'école sont en mauvais état et mériteraient d'être remplacés.

Considérant le courrier de la communauté de communes reçu fin juin actant un fonds de concours de 8182 € pour cette année 2024.

Le maire propose de valider le devis de 2 portails en bois auprès de l'entreprise Big Mat de Saint-Pourçain-sur-Sioule pour un montant de 3 998.16 € ht soit 4 797.79 € ttc.

Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord.

Rapport sur le prix et la qualité des Services Eau et Assainissement

Ce rapport concerne : l'assainissement collectif, non collectif et l'eau potable.

Assainissement collectif : Le SEA assure la collecte, le transport et la dépollution des eaux usées de 3 communes (**option 1**) : Noyant d'Allier, Rocles et Tronget

En plus de ces 3 communes, le SEA exerce l'exploitation des réseaux et des ouvrages d'épuration collectif pour 9 communes dont Verneuil-en-Bourbonnais (**option 2**) :

Réseaux et ouvrages concernés : Le SEA assure le suivi de 14,31 Kms de réseaux (réseaux unitaire et séparatif), l'exploitation de 17 stations de traitement, 9 postes de relèvement pour 657 abonnés potentiels.

Tarifications :

- Pour les 3 communes **option 1**, les prix sont les suivants : Abonnements : 85.80 € et Consommation : 1,16 €/m³

- Pour les autres communes **option 2** :

Chaque commune fixe le montant de la redevance d'assainissement. En contrepartie du service rendu par le SEA, celui-ci facture, à chaque commune, les montants des abonnements et des consommations.

- ◇ Les abonnements sont répartis dans une fourchette allant de 44,00 € à 110,00 € (54,00 € pour Verneuil)
- ◇ Pour les consommations, dans une fourchette allant de 0,85 €/m³ à 1,40 €/m³ (1,10 €/m³ pour Verneuil).

L'intégralité du rapport est consultable en mairie.

Fermeture de la mairie

En raison des congés de Valérie, la secrétaire, la mairie sera fermée pour la période des fêtes du 26 décembre 2024 au 3 janvier 2025 inclus.

En cas d'urgence, vous pouvez joindre :

- ◆ Le maire, Daniel Léger au 04.70.45.51.61
- ◆ La première adjointe, Sophie Gaillardon au 06.71.30.02.58
- ◆ le deuxième adjoint, Patrick BENASSY au 07.86.95.28.53



SICTOM
SUD-ALLIER

MES SERVICES DE COLLECTE ÉVOLUENT

Actus 2025

Courant du 2ème trimestre 2025, du nouveau sur la commune !

Le SICTOM Sud-Allier adapte ses services afin de continuer à répondre aux besoins de chacun tout en tenant compte des impératifs environnementaux et économiques avec des collectes robotisées.

MA COLLECTE D'ORDURES MÉNAGÈRES TOUS LES 15 JOURS



Les ordures ménagères seront collectés tous les 15 jours.

Un bac normé 240 litres sera fourni gratuitement à chaque foyer. Il sera déposé devant votre domicile.

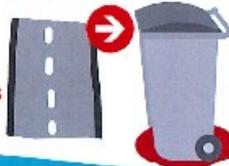
L'entretien du bac (réparations éventuelles) est assuré par le SICTOM. En revanche, son nettoyage régulier est à votre charge.

Après cette distribution, seuls ces bacs seront collectés. Les sacs ou tout autre contenant non normé seront refusés puisque la collecte sera robotisée. **Les bacs ordures ménagères seront à présenter en lieu et place des bacs jaunes.**



Ouverture du bac côté route

Les ordures ménagères sont à jeter en sacs fermés avant d'être mises en bac



MA COLLECTE DE BAC JAUNE TOUS LES 15 JOURS



Désormais, les emballages, cartons et papiers triés dans le bac jaune seront collectés tous les 15 jours.

Nous souhaitons ainsi répondre aux attentes de nombreux foyers dont le bac jaune se remplit vite.



Vous n'avez pas de bac jaune ? Vous souhaitez changer son volume ou en obtenir un second ? Adressez-nous votre demande par courriel : contact@sictom-sud-allier.fr ou contactez-nous au 04 70 45 51 67.

MON KIT COMPOSTAGE GRATUIT

Pour éviter toute odeur désagréable qui pourrait se dégager du bac ordures ménagères, le tri des déchets alimentaires est la solution.

Le SICTOM propose un kit gratuit (composteur + bioseau + aérateur) pour chaque foyer qui est en capacité de composter à domicile.

Si vous n'avez pas eu votre kit, contactez-nous par courriel : contact@sictom-sud-allier.fr ou par téléphone au 04 70 45 51 67.



Suivez-nous sur : www.sictom-sud-allier.fr
contact@sictom-sud-allier.fr
04.70.45.51.67



Panneau
Pocket

Collecte des encombrants

Les encombrants et épaves automobiles seront collectés :

Judi 6 mars 2025

Contactez la mairie pour tout renseignement et pour vous inscrire

Sont collectés les objets suivants :

- ⇒ Objets métalliques ou contenant de la ferraille (sommiers ou matelas avec ressorts, grillage, bidons, mobilier métallique.....)
- ⇒ Equipements électriques ou électroniques (frigos, cuisinière, lave linge, ordinateurs.....)
- ⇒ Engins avec ou sans moteur (vélos, tondeuses, motoculteurs.....)

L'école emmitouflée!

Avec l'installation de nouveaux luminaires à leds, la pose des huisseries double vitrage et les travaux de finition, le chantier de rénovation énergétique du groupe scolaire s'est achevé, comme prévu, fin novembre.

Le bâtiment est maintenant parfaitement isolé apportant confort aux occupants et gain d'énergie à la commune.

La réception des travaux qui a eu lieu le 11 décembre a mis en exergue la qualité des travaux réalisés.



Nouvelles huisseries double vitrage



Visite du SICTOM

Les élus et les agents ont visité les installations du SICTOM sud Allier.

Dans un premier temps différentes données et informations leur ont été présentées pour expliquer le fonctionnement du SICTOM.

En suivant leur guide, ils ont ensuite découvert le cheminement et le traitement des diverses catégories de déchets.



Un centenaire fêté!



la ferme de ses beaux parents à Lafeline avant de déménager à Verneuil pour s'installer à Vaux où il vit toujours après avoir pris sa retraite en 1985.

Veuf depuis 2017, toujours bon pied, bon œil, il coule des jours paisibles en toute autonomie, avec seulement l'aide d'une ménagère deux fois par semaine, ce qui est remarquable.

Après avoir reçu la médaille de la commune, bouteilles de vin et chocolats, Jean a soufflé les bougies avant de partager le gâteau avec l'assistance.

Né le 26 octobre 1924 à Cres-sanges, Jean Depresles a fêté ses 100 ans.

La municipalité a souhaité marquer cet événement. Homme affable et discret, Jean avait souhaité que ce soit en petit comité. C'est donc entouré de sa fille et de son petit fils accompagnés par les membres du conseil municipal et du CCAS que son anniversaire a été fêté à la salle communale des Tilleuls.

En quelques mots, le maire, Daniel Léger a retracé sa vie :

Après l'obtention de son certificat d'études, il travaille à la ferme de ses parents.

Pendant la seconde guerre mondiale, il entre dans la résistance.

En 1950, il se marie à Huguette Bidet qui donnera naissance à Monique en 1954. Après son mariage, il rejoint



La chapelle, patrimoine communal

L'association des Amis du Vieux Verneuil avait émis le souhait de faire don de la chapelle Notre Dame sur l'eau à la commune.

Par délibération du 8 février, le conseil municipal avait accepté.

Par acte notarié, la chapelle vient donc d'entrer dans le giron du patrimoine communal.

Elle restera un lieu culturel et continuera d'être animée par l'association des Amis du Vieux Verneuil.

Alain Mermet, son président, a remis symboliquement les clés de l'édifice au maire Daniel Léger.



Fresque du climat

Jeudi 17 octobre, les CM1/CM2 ont participé à un atelier « La Fresque du Climat ». Celui-ci a eu lieu dans la salle communale des Tilleuls. Cédric Ringenbach est l'ingénieur qui a mis au point ces interventions. L'atelier est basé sur le rapport du GIEC : groupement d'experts de 195 pays. C'est donc un travail sérieux qui nous a été proposé, issu de constatations et conclusions scientifiques.

Les élèves ont été répartis en trois groupes pour participer à un travail de groupe dit « d'intelligence collective ». Ils ont pu discuter, argumenter et aller vers une prise de conscience à la fois sur le plan du dérèglement climatique et de ses conséquences mais aussi sur les petits gestes du quotidien que chacun peut mettre en place.

Dans chaque groupe, les élèves ont placé les cartes, sur une

grande feuille blanche, ont tracé des flèches pour comprendre les causes et les conséquences, ont fait des dessins et enfin, ont donné un titre à leur fresque.



Ensuite, chacun a identifié les émotions ressenties : la joie, la colère, la peur, la surprise, la tristesse, le dégoût. Les fresques sont désormais affichées dans l'école.

Les CM1/CM2 ont aussi appris d'où viennent les émissions de CO2 en faisant un lien avec les activités humaines qui représentent une des causes du réchauffement climatique. Nous avons donc cherché ce que nous pouvions faire collectivement et individuellement pour diminuer la production de CO2, en participant à une activité nommée « le jeu des alternatives ». Une des alternatives proposées par les élèves était par exemple : « j'utilise une gourde à la place d'une bouteille en plastique. »

Enfin, nous avons regardé une vidéo « La légende du colibri » racontée par Zaz, afin de comprendre le lien entre ce petit film et la fresque du climat. Pour conclure, nous pouvons tous être des petits colibris et faire notre part pour lutter contre le dérèglement climatique.

Karine Meneboo

Les élèves en visite au CNCS

Mardi 24 septembre, nous sommes allés au Centre National du Costume de Scène, le CNCS, à Moulins. Nous avons pu voir l'exposition « Planète (s) Decouflé ».

Que savons-nous sur le CNCS ?



Au XVIII^{ème} siècle, les soldats étaient logés chez l'habitant, ce qui n'était pas toujours simple. On décida donc de construire

des bâtiments pour les accueillir. Le CNCS est situé dans une ancienne caserne militaire de cavalerie du XVIII^{ème} siècle à Moulins. Le bâtiment était voué à la démolition mais fut sauvé grâce à son bel escalier. En 2006, il y a seize ans, le CNCS ouvre ses portes après douze ans de travaux. Il conserve près de 10 000 costumes de théâtre, de danse et d'opéra.

On peut y voir une nouvelle exposition tous les six mois. Après la visite de l'exposition, nous avons pu essayer des costumes et participer à un atelier Arts plastiques.

Karine Meneboo



Repas des aînés



*Pavé de bar grillé
sur velouté d'asperges vertes*

*Noix de veau rôtie
aux éclats de morilles*

*Gâteau de pommes de terre
aux fines noisettes*

Assiette d'Auvergne sur verdure

Pompadour aux fruits frais

Joie et bonne humeur ont régné lors du traditionnel rendez-vous des aînés de la commune.

Après la traditionnelle photo de groupe, le maire, Daniel Léger, a évoqué le plaisir de se retrouver pour passer un agréable moment autour d'un bon repas sans

oublier d'avoir une pensée pour ceux qui ne pouvaient être présents ou ceux qui nous ont quitté.

Le kir à la griotte et ses amuse bouches ouvraient le menu très apprécié, proposé par le « Gourmet Fiolant » :



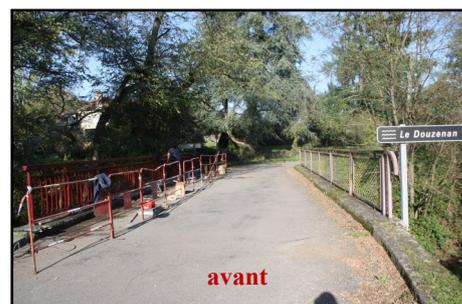
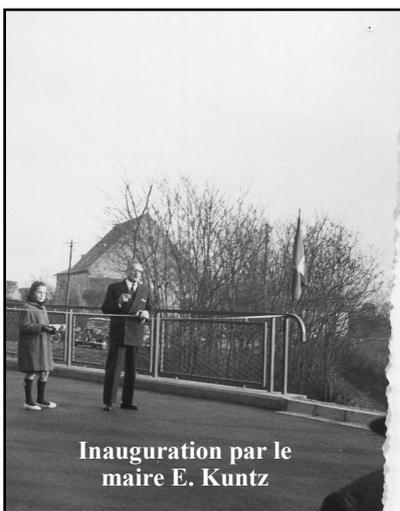
En passant le pont.....



Autrefois c'est un pont avec parapets en pierres qui enjambait le Douzenan.

Au cours de l'année 1966, il a été élargit et malheureusement les parapets existant ont été remplacés par des rambardes métalliques. Ayant subi les affres du temps, celles-ci étaient en piteux état.

En partenariat avec l'UTT, le pont a retrouvé un coup de jeune avec de nouveaux parapets qui embellissent l'entrée du village



**COMMUNE DE
VERNEUIL EN BOURBONNAIS**

Mairie
1, rue des Ecoliers

Téléphone : 04 70 45 42 16
Messagerie :
mairie-verneuil-en-
bourbonnais@wanadoo.fr

Retrouvez-nous sur le web

www.verneuil-en-bourbonnais.fr

ou sur facebook et
intramuros

Le père Noël est passé

Cadeaux et papillotes sortis de la hotte du père Noël ont ravis les petits verneuillois de moins de six ans. Tout en profitant d'une petite collation avec gâteaux et friandises, les plus impatients ont ouvert leur paquet pour commencer de profiter des jeux. Les parents ont ensuite partagé le verre de l'amitié avec les élus.



Verneuil décroche sa 3ème fleur!



Verneuil avait obtenu le label « 2 fleurs » en 2015, confirmé en 2019. Depuis, l'idée était de progresser pour franchir un nouveau cap en s'appuyant sur des critères basés sur le fleurissement mais aussi l'embellissement du cadre de vie en général et la prise en compte du changement climatique.

Ainsi le jury régional a apprécié les diverses évolutions de l'action environnementale :

la cohérence du projet avec la prise en compte du contexte

paysager ; la pertinence des plantations et la gamme végétale ; l'aménagement de nouvelles zones ; la gestion de l'eau ; la valorisation des déchets verts ; la revalorisation



du petit patrimoine par le chantier d'insertion ; les travaux d'amélioration énergétique (éclairage public, isolation du groupe scolaire) ; le partenariat avec l'école (jardin pour les écoliers) ; l'action de la « brigade verte » composée d'élus et d'habitants qui aide ponctuellement l'agent communal ; les efforts des riverains pour embellir les abords de leur maison.....

Le label « 3 fleurs » décerné par le jury est le fruit d'un travail commun dont Verneuil peut être fier en rejoignant un cercle fermé (St-Pourçain-sur-Sioule, Moulins, Yzeure, Bellerive, Montluçon, Nérès les Bains).